



Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Sud Est Manceau



Prochain recrutement en 2025

La formation de Jeune sapeur-pompier (JSP)

- Te prépare à devenir sapeur-pompier volontaire en 4 ans et 2 mois
- Dure 4 ans et 2 mois. Pas d'acquis conservé en cas d'arrêt avant l'examen de fin de formation que tu passeras en fin de 4^{ème} année
- Epreuves diplômantes à réaliser au cours de la dernière année
- Tu suivras une formation sur 4 ans te préparant à :
 - o la lutte contre les incendies
 - o la protection des biens et de l'environnement
 - o le secours à personnes
- Tu découvriras le cadre réglementaire et la vie associative en participant aux nombreuses cérémonies, commémorations et manifestations organisés par les sapeurs-pompiers et le département

Les conditions d'engagement en 2025 :

- Age d'admission : **Être né(e) en 2011 ou 2012**
- S'être inscrit avant les tests de recrutement : d'avril à début juin 2025
- Fournir une lettre de motivation (écrite à la main par le JSP)
- Participation obligatoire aux tests de recrutement : entre mi-juin et début juillet 2025 => 1 seule date proposée
- Être prêt à s'engager sur une formation de 4 ans
- Présence obligatoire aux cours, manifestations, cérémonies et épreuves sportives départementales
- Apprendre ses cours à la maison (1 à 2 heures par semaine)
- Être prêt à arrêter ses autres activités extra-scolaires si nécessaire car aucune absence ne sera tolérée pour participer à une autre activité.
- Participation obligatoire des jeunes sapeurs-pompiers et des parents au vide grenier organisé tous les ans par les JSP le 1^{er} mai à Brette les Pins
- Présence des parents lors des différentes manifestations et commémorations

La section des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Sud Est Manceau

- Fonctionne depuis 5 ans (septembre 2019) avec 2 Centres de secours : Parigné l'Evêque et Chagé.
- Fait partie d'un groupe de 19 sections réparties dans tout le département.
- Effectifs : 10 animateurs et 12 JSP de 13 à 17 ans :
 - o 5 JSP en 3^{ème} année
 - o 7 JSP en 2^{ème} année

Le programme de chaque année où la présence des JSP est obligatoire

- Cours le samedi de début septembre à fin juin :
 - o 2 samedis par mois en alternance sur nos 2 centres de secours (1 mois à Parigné / 1 mois à Chagé)
 - o Représente chaque année : 16 à 18 demi-journées (8h-12h30) et 2 journées complètes (8h-18h)
- Cours à apprendre à la maison : 1 à 2 h / semaine
- Epreuves sportives :
 - o 6 cross par an (1 samedi après-midi et 5 dimanche matin)
 - o Epreuves athlétiques et parcours du sapeur-pompier : 1 samedi (journée complète)
- Commémorations : 8 mai, 14 juillet et 11 novembre
- Manifestations officielles et associatives des sapeurs-pompiers :
 - o Fêtes de la Sainte Barbe (3 après midi + 2 repas le soir)
 - o Passations de commandement : 1 après midi
 - o Rassemblements départementaux JSP : 1 journée complète (8h-18h)
 - o Journée cohésion organisée par la section : 1 journée complète (8h-18h)

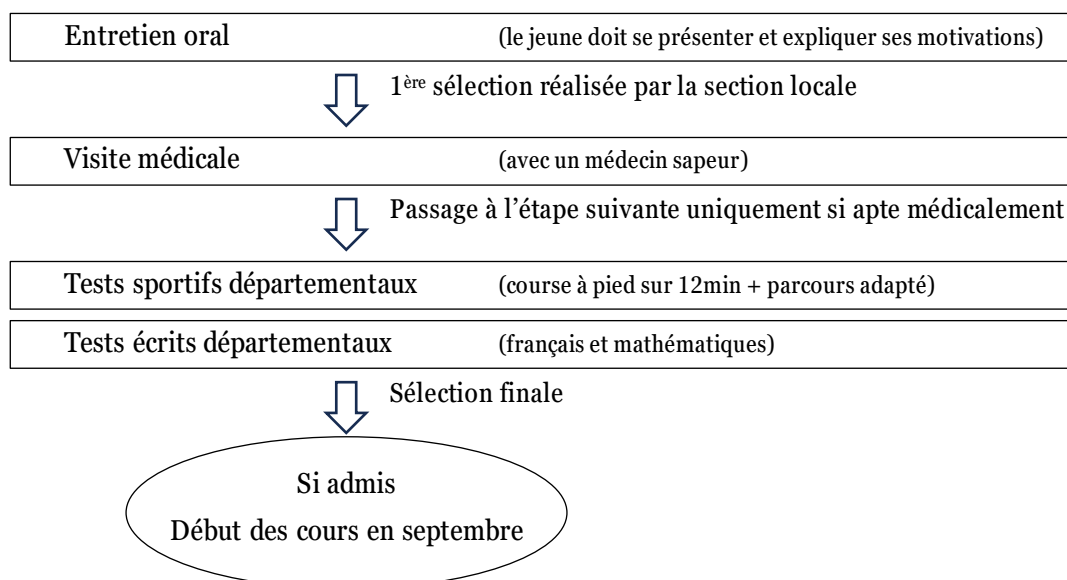
Comment postuler en 2025

Nous contacter par mail entre le mois d'avril et le 15 mai 2025... surtout pas après

- Adresse mail : jsp.sudestmanceau@gmail.com
- Envoies un mail avec les éléments suivants :
 - Expliques ta demande
 - Donnes ton nom, prénom et ta date de naissance
 - Donnes le nom, prénom, et téléphone d'un de tes parents
 - Donnes ton adresse complète.

Les tests de recrutements

Chaque jeune qui postule devra passer les tests de sélection et la visite médicale



Besoin d'informations complémentaires

Nous contacter par tél

Adjudant-Chef PASSE Jérôme
Responsable de la section des JSP du Sud Est Manceau
Tél 06.78.17.77.20